

FACTURE N° 5050017

N/REF : 24/04/2025 16H08 C:264617 I:36272

V/Email reçu le Jeudi 24/04/2025 à 16H08

SELON DEVIS N° 5040074

MONSIEUR GROLET PASCAL

**36 RUE DE JOIGNY
73000 BARBERAZ**

IMMEUBLE : 54 CHATELARD
54 CHEMIN DU CHATELARD
38190 CHAMP PRE FROGES

Fontaine, le 06 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLÉE 54 CHATELARD - M.GROLET 06 09 01 89 06
PASCAL.GROLET@GMAIL.COM

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5040074 du 23/04/2025 d un montant de
1149,23€ TTC

Donneur d'ordre : Mme E. ABRAN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M.GROLET
COUPURE D'EAU DU LOGEMENT
DEPOSE DU CUMULUS EXISTANT ET EVACUATION
POSE DU CUMULUS 300L STABLE MARQUE THERMOR
RACCORDEMENT HYDRAULIQUE ET ELECTRIQUE
REMISE EN EAU ET CONTROLE ETANCHEITE

NOUS NE PRENONS PAS EN CHARGE LES EMBELLISSEMENTS

NOTRE INTERVENTION DU 02/05/2025

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 02/05/25 à 17H37 Mme E. ABRAN

VIREMENT ACOMPTE LE 24/04/2025 DE 330€

AH TT Email envoyé le 23/04/25 à 14H40 M. P GROLET

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 5050017

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.
Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1044,76	1044,76
	TOTAL H.T.		1044,76
	T.V.A. a 10,00%		104,47
	TOTAL T.T.C.En EURO		1149,23

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN